

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

« **V**otre conscience ne vous dit-elle pas que vous faites erreur en me mettant au banc des accusés ? [...] Ce n'est pas moi qui suis jugée ici aujourd'hui, c'est vous ! » Zhang Zhan, condamnée à quatre ans de prison pour ses reportages à Wuhan.

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1^{er} Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Éditorial

Rafle. Au moment du bouclage de cette première « Lettre » de la nouvelle année, nous avons appris l'arrestation de dirigeants syndicaux de Hong Kong dans le cadre d'une rafle de 53 militants au petit matin du 6 janvier. Parmi ces militants d'opinions très diverses figuraient donc Carol Ng, la présidente de la confédération syndicale de Hong Kong HKCTU, et Winnie Yu Wai-ming, la présidente du tout nouveau Syndicat des personnels des hôpitaux publics.

« Ce coup de filet mené à l'aube est considéré comme une conséquence du vote officieux organisé en juillet par l'opposition pour désigner des candidats aux élections législatives, qui ont été reportées. Soixante-douze perquisitions ont été effectuées, précisent les forces de l'ordre. D'après la presse locale, les locaux d'un institut de sondage, d'un cabinet d'avocats et de plusieurs organes de presse – « Apple Daily », « Stand News » et « Immediahk » – ont notamment été fouillés », écrit l'agence Reuters (6 janvier), qui précise : « Le secrétaire hongkongais à la sécurité a confirmé l'arrestation de plusieurs individus soupçonnés de vouloir « renverser » le gouvernement local ». Rien de moins !

Absurde et malfaisant ! Lee Cheuk-yan, le secrétaire général de la HKCTU, explique au lendemain des arrestations : « On leur reproche d'avoir participé à la primaire organisée en juillet dernier dans le but de miner le pouvoir et de le renverser. Cette accusation est absurde. Plus de 600 000 personnes ont voté aux primaires. Elles l'ont fait pour choisir leurs candidats aux élections au conseil législatif sur la base d'une campagne publique. Il n'y a eu aucun activité illégale. L'accusation ajoute que les personnes arrêtées ont cherché à obtenir une majorité au conseil législatif afin de voter contre le budget et ainsi de le bloquer. Et alors ? C'est normal pour n'importe quel parti politique. L'objectif le plus élémentaire de n'importe quel candidat à des élections est d'être élu. (...) Le premier objectif de ces arrestations massives est d'instiller la peur parmi la population, particulièrement chez les militants. Le second est de faire perdre confiance

dans la possibilité d'élections libres à l'avenir. Si le simple fait de participer à une campagne politique est passible d'arrestation selon la loi sur la sécurité nationale, alors les droits démocratiques élémentaires, garantis par la loi fondamentale de Hong Kong, sont menacés. Enfin, il s'agit d'une attaque contre la HKCTU et le mouvement ouvrier. Comme syndicat, la HKCTU a pris toute sa place dans la mobilisation pour la démocratie. Cette attaque, qui voit nos camarades être arrêtés, se produit au moment même où l'existence d'un syndicat est remise en cause à Cathay Pacific, où le droit à la négociation collective est contesté et où les menaces se multiplient à l'encontre du syndicat des travailleurs hospitaliers. Tous les militants et dirigeants syndicaux doivent être libérés et les charges pesant sur eux abandonnées. »

Coup de semonce ? Est-il exagéré de soutenir qu'il s'agit de mettre au pas les syndicats indépendants de Hong Kong ? Voire de les obliger à renoncer à leur indépendance ? En un mot, que les travailleurs de Hong Kong, de l'aviation civile ou de la fonction publique, se retrouvent sans porte-parole pour défendre leurs intérêts ? Voyons ce que disait le directeur du bureau de liaison du gouvernement de Pékin à Hong Kong, Luo Huining. Il a été nommé en janvier 2020 pour rétablir l'ordre et a prononcé un discours, le 4 décembre dernier, lors d'un symposium en ligne commémorant la Journée de la Constitution chinoise. Il déclare, selon « Trivium » : « Le fondement constitutionnel de Hong Kong se compose à la fois de la Constitution chinoise et de la loi fondamentale de Hong Kong. (...) La société de Hong Kong doit pleinement reconnaître et respecter la Constitution. »

Or la Constitution affirme le rôle dirigeant du Parti communiste chinois et la loi sur les syndicats stipule qu'ils sont « le lien et le pont entre le Parti communiste chinois et les masses ouvrières », ce que le 17^e congrès de l'ACFTU, le syndicat « officiel » car seul reconnu légalement, réaffirmait dans sa charte en octobre 2018. Pour que cela soit sans ambiguïté, citons le président du syndicat « officiel » en 2005, lors du 80^e anniversaire de la fondation de l'ACFTU. Zhao Wangguo dit : « Toutes les organisations syndicales doivent consciemment accepter la direction du Parti, appliquer résolument

la ligne du Parti et ses directives. » Il existe bien la HKFTU à Hong Kong, une organisation syndicale « officielle » qui soutient le gouvernement, mais la confédération syndicale HKCTU, elle, est indépendante du Parti communiste, tout comme le syndicat des personnels hospitaliers et ses 20 000 membres.

Alors, que doit-on comprendre quand le représentant du régime oppresseur Luo Huining affirme qu'« il existe encore de nombreuses dispositions dans la loi sur la sécurité nationale qui doivent être transformées en de meilleures règles et mécanismes pour servir de référence pour le code de conduite des citoyens » ? Le Syndicat des personnels hospitaliers peut-il être assuré de poursuivre la défense des intérêts des soignants quand on sait que la loi sur les syndicats stipule que « les organisations syndicales professionnelles nationales ou locales sont soumises à l'approbation de l'organisation syndicale d'échelon supérieur » ?

L'heure est grave ! La Commission Enquête Chine a dès le 6 janvier publié un premier communiqué intitulé « Liberté pour les dirigeants syndicaux Carol Ng (HKCTU) et Winnie Yu », engageant une campagne de prises de position. Un communiqué n°2 publié le 8 janvier informait de la libération sous caution des syndicalistes et des signatures de syndicalistes FO, CGT, FSU, Solidaires; il annonçait une délégation à l'ambassade à Paris pour le 11 janvier. Le communiqué n°3 rendait compte de la délégation des dix syndicalistes. Enfin, le communiqué n°4 appelait à poursuivre la campagne de signatures pour l'abandon de toute poursuite et la levée de toute inculpation pour tous les syndicalistes (les abonnés à « la Lettre » les ont reçus sur leur mail).

Un membre de la Commission a interviewé Carol Ng juste après sa libération (voir au verso). Elle a insisté : on s'attaque à nos droits politiques et à nos syndicats. « Il est très important que les organisations syndicales internationales se mobilisent, que les appels de syndicats nationaux se multiplient », alerte-t-elle en conclusion.

Signez, faites signer l'appel de la Commission Enquête Chine que vous avez reçu !

« 36 heures de garde à vue épuisantes »

Carol Ng, présidente de la confédération syndicale HKCTU

Tu as été arrêtée le 6 janvier.

Peux-tu raconter ce qui s'est passé ?

C'est arrivé aux alentours de 6 heures du matin, à cette heure-là, tout le monde dort encore à Hong Kong. C'était le cas chez moi. Tout à coup, il y a eu une longue sonnerie ininterrompue à la porte. Il a fallu que je réponde pour que cela s'arrête. C'était la police qui m'annonçait qu'elle venait m'arrêter pour infraction à la loi de sécurité nationale.

La police me reproche d'avoir participé aux primaires organisées l'été dernier dans le but de choisir les meilleurs candidats possibles aux élections législatives. Ils m'ont demandé de les suivre au poste de police.

Tôt le matin, personne n'est prêt à une telle chose, surtout devant ma fille, ma famille. Il n'y a que des femmes dans mon foyer. Et nous nous sommes retrouvées face à six policiers au petit matin. J'ai heureusement pu contacter un avocat. Mes 36 heures de garde à vue ont été épuisantes. J'ai ensuite été libérée sous caution. Mais, depuis, je suis sous surveillance policière constante.

Avant de partir pour le poste, les policiers ont fouillé tout mon appartement. Ils ont retourné tous les papiers et ont emporté des documents, ainsi que mon ordinateur, deux tablettes et des téléphones portables. La fouille a duré deux heures. Les voisins étaient également très inquiets (à Hong Kong, les familles vivent toutes dans de grands immeubles et les voisins entendent tout ce qui se passe sur le palier). Pour la première fois de ma vie, je me suis retrouvée avec des menottes aux poignets. Quand les policiers ont voulu m'imposer de m'encagouler, j'ai refusé. Je leur ai dit : « *Je ne suis pas une meurtrière !* ».

Qu'est-ce qui t'est reproché ?

Ces accusations sur l'organisation des primaires sont une manipulation. En réalité, je suis visée comme présidente de la HKCTU. Je me suis présentée aux primaires au nom de la HKCTU et du Labour Party. Le combat pour changer les choses commence par la politique. Et la politique commence par se présenter aux élections. M'accuser d'avoir participé à la primaire au nom de la HKCTU dépasse les bornes. Les élections sont garanties par la loi fondamentale de Hong Kong.

A travers moi, c'est la HKCTU qui est visée comme syndicat. Le régime ne nous voit donc pas d'un bon œil. C'est aussi une attaque contre les droits ouvriers, le droit à s'organiser et le droit à la négociation collective.

Quels sont les autres militants ouvriers arrêtés ou poursuivis ?

53 militants ont été arrêtés, dont moi. Tous ont été candidats à la primaire ou en ont été les principaux organisateurs. D'après nos informations, ils sont tous dans une situation similaire à la mienne. J'ai connaissance de deux cas où l'arrestation a été très violente, où la police a défoncé la porte et a été très physique. Pour ma part, c'est la première fois que je suis accusée, mais pour beaucoup d'autres qui ont déjà été arrêtés, ils risquent des peines plus lourdes à cause de la récidive. Le régime cherche à empiler les accusations.

Ils ont séparé les femmes et les hommes dans des commissariats différents. Pendant les interrogatoires, on nous demandait sans cesse de répondre aux mêmes questions. Nos avocats subissaient aussi des pressions et devaient courir d'un poste de police à l'autre pour vérifier que leurs clients n'étaient pas victimes de mauvais traitements.

Nous avons suivi avec intérêt le mouvement de constitution de nouveaux syndicats à Hong Kong dans la dernière période. Quelle est ton appréciation ?

Un grand nombre de nouveaux syndicats se sont constitués dans la dernière période. Certains se sont affiliés à la HKCTU. Ils sont représentatifs de différents secteurs très difficiles à organiser jusqu'alors. C'est le cas du personnel médical des hôpitaux publics, qui n'était pas organisé auparavant. Aujourd'hui, ils ont constitué un syndicat qui compte 20 000 nouveaux membres. Le secteur des services financiers est un autre exemple : il s'agit souvent de jeunes banquiers ou employés de banques qui gagnaient bien leur vie. Mais depuis la mobilisation de 2019, c'est un secteur qui a été très touché. Aujourd'hui, ils veulent faire bouger les choses et ont constitué un syndicat. De la même façon, chez les enseignants, seuls les enseignants d'université avaient une tradition de discussion politique,

aujourd'hui les enseignants de tous niveaux s'organisent, de la crèche jusqu'au lycée.

Il y a aussi un mouvement vers les syndicats dans les secteurs les plus précaires, comme les travailleurs de nettoyage ou des compagnies de gestion de biens immobiliers. Ces nouveaux militants sont souvent jeunes et déterminés à faire changer les choses. Ils veulent changer la politique du gouvernement et changer le régime. Le gouvernement doit l'entendre.

Le Covid a affecté beaucoup d'emplois. Beaucoup de salariés ont été mis au chômage partiel ou en congé sans solde. Il y a eu énormément de licenciements. Tout le monde attendait du gouvernement qu'il prenne des mesures pour les travailleurs. Mais le plan de soutien à l'emploi du gouvernement permet aux employeurs de demander de l'argent au gouvernement, sans aucune garantie qu'il soit ensuite distribué aux travailleurs.

Le gouvernement a donné 17 milliards de dollars hongkongais (Ndlr : 1,8 milliard d'euros) à Cathay Pacific. Cela n'a pas empêché l'entreprise de licencier 5 000 salariés et de liquider sa filiale Cathay Dragon. Il y a quelques mois, la direction a annoncé aux syndicats du personnel navigant et des pilotes qu'elle ne voulait plus de négociation collective. C'est inacceptable. L'entreprise utilise la pandémie, tout comme le gouvernement manipule la situation, pour remettre en cause le droit à la négociation collective et à l'organisation. C'est une attaque majeure contre le syndicat.

Quelle campagne de solidarité internationale ?

Il est très important que les organisations syndicales internationales se mobilisent, que les appels de syndicats nationaux se multiplient. Nous en appelons à la solidarité des syndicats pour qu'ils s'adressent à Cathay dès lors qu'un de ses avions touche le sol dans un pays. Il faut que le gouvernement de Hong Kong change de politique, qu'il respecte les droits démocratiques élémentaires, donc le droit à la participation aux élections. Il doit garantir les droits ouvriers, ce qui veut dire le droit à la négociation collective et le droit à l'organisation.

Propos recueillis le 11 janvier

À propos de répression et de justice...

Le 28 décembre, Zhang Zhan, journaliste citoyenne et ex-avocate de 37 ans, a été condamnée à quatre ans de prison pour « provocation de troubles ». Elle avait diffusé sur les réseaux sociaux en février 2020 des reportages sur Wuhan, notamment sur la situation chaotique des hôpitaux aux débuts de l'épidémie. « *Outre Zhang Zhan, trois autres journalistes citoyens, Chen Qiushi, Fang Bin et Li Zehua, ont également été placés en détention après avoir couvert ces événements* », précise l'AFP.

Auparavant, Tony Chung a été condamné à Hong Kong à trois mois d'emprisonnement pour chacune des deux inculpations : outrage au drapeau national et rassemblement illégal.

Mais le pire est sans doute à venir ! Partisan de l'indépendance de Hong Kong, il risque, à 19 ans, une lourde peine pour sécession au titre de la loi de sécurité nationale.

Dix militants hongkongais qui avaient voulu rejoindre Taïwan par bateau ont été condamnés par un tribunal de Shenzhen le 30 décembre à des peines de sept mois de prison et à trois et deux ans pour ceux considérés comme les organisateurs. Deux des avocats des accusés, Lu Siwei, du Sichuan, et Ren Quanniu, basé au Henan, ont été informés par les autorités que leur licence leur seraient retirée !

« Le plus haut magistrat de Hong Kong a livré un plaidoyer en faveur du maintien

d'un système judiciaire indépendant, au moment où des médias officiels chinois militent pour une réforme en profondeur de la justice locale. « *Ce dont nous avons le plus besoin à Hong Kong est une justice indépendante* », a déclaré le président de la Cour d'appel finale de Hong Kong, Geoffrey Ma, « *Il y a trois articles dans la Loi fondamentale qui soulignent que la justice hongkongaise est indépendante, et nous devons nous en souvenir (...) Il n'est pas acceptable de dire qu'on veut une réforme parce que la justice ne rend pas les décisions voulues* », a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse avant son départ à la retraite » (AFP, 5 janvier).